



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 30

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

M. SIMARD, *ministre responsable des Affaires francophones*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la Francophonie qui a lieu aujourd’hui.

M. LAGASSÉ fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* SMITH ainsi que MM. LAGASSÉ, BRAR, NARTH et LOISELLE font des déclarations de député.

M. le *ministre* SALA propose que l’Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s’élève un débat.

M. le *ministre* SALA intervient. Sur la motion de M^{me} STONE, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SALA remet au président, de la part de la lieutenante-gouverneure de la province du Manitoba, le message suivant :

Le 20 mars 2025

À l’intention du président de l’Assemblée législative :

La lieutenante-gouverneure remet à l’Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l’administration de la province pour l’exercice se terminant le 31 mars 2026, qu’elle recommande à l’Assemblée législative.

(signé) Anita NEVILLE,
lieutenante-gouverneure

(Document parlementaire n° 12)

Jeudi 20 mars 2025

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 11 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey